

4.4.3 Usages des eaux souterraines

Le site est localisé en dehors de tout périmètre de protection de captages.

4.5 LES EAUX USÉES

D'après les informations du site <http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>, les eaux usées de la commune sont dirigées vers la station d'épuration de SAINT FLORENTIN, située à environ 1.1 km au Sud du site d'étude. Elle présente une capacité de 7500 équivalents habitants « EH » et un débit de référence de 2 600 m³/j. La charge maximale entrante pour l'année 2021 est 6 350 EH pour un débit moyen de 1757 m³/j, débit inférieur à la capacité de la station. Pour cette même année, la station d'épuration est classée conforme en équipement et en performance.

Compte-tenu du projet de reconstruction des magasins existants, il n'est pas prévu d'embauche supplémentaire. Par conséquent, la capacité de la station d'épuration de SAINT FLORENTIN n'est pas remise en cause par le projet.

4.6 ANALYSE DU MILIEU NATUREL ENVIRONNEMENTAL (FAUNE/FLORE)

4.6.1 Évaluation des incidences NATURA 2000

Cette évaluation des incidences suit les prescriptions du décret n°2010-365 du 09 avril 2010 modifiant les articles R214-32, II-4°b (dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration) et R414-23 (dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000) du Code de l'Environnement, en application de la Directive Européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992.

4.6.1.1 Exposé sommaire

Le projet est situé à plus de 20 km des sites Natura2000 les plus proches :

- « Landes et tourbières du bois de la Biche » identifiée FR2600990, située à 21.5 km au Sud-Ouest du projet ;
- « Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon » identifiée FR26011004, située à 27.8 km au Sud-Est du projet.

4.6.1.2 Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire

Compte-tenu de la grande distance qui sépare le projet des sites Natura 2000, seul un exposé sommaire sera établi pour la Natura 2000 la plus proche.

Le site Natura 2000 « Landes et tourbière du bois de la Biche » est classé en Directive « Habitats, faune, flore » et présente une superficie de 339 hectares. Les tourbières, implantées en fond d'un vallon marécageux, accueillent des espèces hautement spécialisées à l'engorgement des sols et dont certaines sont rares en Bourgogne. Les classes d'habitats sont les suivantes :

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	60%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	20%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%

Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%

La zone d'étude n'est pas concernée par le type de milieux et d'habitats de ce site Natura 2000.

Une carte de localisation des Natura 2000 est présentée en Annexe 4.

Le projet s'implante à environ 21 kilomètres de la zone Natura 2000 la plus proche. Compte tenu de la grande distance entre le projet et les Natura 2000 ainsi que l'absence de lien de transfert entre le site et les Natura 2000 citées, **le projet n'aura pas d'influence sur les zones Natura 2000 décrites précédemment.**

4.6.2 Autres zones protégées les plus proches du site

D'après l'inventaire réalisé par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Bourgogne-Franche-Comté, on observe les zones naturelles protégées suivantes à proximité du projet :

- à 0.7 km au Sud : ZNIEFF de type I « Lac de Bas-Rebourseaux », n° 260008553 de 471 ha ;
- à 0.7 km au Sud et 1.8 km au Nord : ZNIEFF de type II « vallée de l'Armançon entre Migennes et Flogny-La-Chapelle et ruisseau du Créanton » n°260030456 de 2235 ha ;
- à 0.7 km au Sud : zone humide (ZH) liée aux vallées de l'Armanche et de l'Armançon ;
- à 1.8 km au Nord : ZNIEFF de type I « ruisseau du Créanton et affluents » n°260030435 de 660 ha ;
- à 1.8 km au Nord : ZH liée à la vallée du Créanton ;

Le projet est séparé des zones naturelles listées ci-dessus, au Nord, par le Mont Avrelot, s'élevant à 195 m d'altitude (projet à environ 130 m d'altitude) et au Sud, par l'agglomération de Saint-Florentin. Il n'y a donc pas de relation entre ces zones et le projet.

Une carte des zones humides et des ZNIEFF est présentée en Annexe 5.

De la même façon que pour les Natura 2000, compte tenu de la distance entre le projet et ces zones humides, ZNIEFF et arrêté de protection de biotope ainsi que l'absence de lien de transfert entre le site et ces zones répertoriées, **le projet n'aura pas d'influence sur les zones naturelles décrites précédemment.**

L'arrêté du 1^{er} octobre 2009 fixe la règle en matière de détermination des zones humides. Plusieurs critères entrent en considération pour déterminer le caractère humide ou non d'une parcelle : géomorphologiques, hydrauliques, pédologiques, floristiques, habitats. Signalons, d'après le site Internet de la DREAL, qu'aucune zone humide n'est recensée au droit du projet. En outre, lors de notre visite de site en date du 23 novembre 2011, aucun végétal caractéristique des zones humides n'a effectivement été observé sur le site. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser une étude complémentaire sur une éventuelle zone humide au droit du site.



21/04580/AUXER/02 - SAINT-FLORENTIN

Reconstruction d'un magasin Bi1 et Weldom

Annexe n° 4 : Carte de localisation des zones Natura2000

